

Details

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">QUALITE</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Planifier, animer et accompagner la lutte contre les pollutions diffuses</p>	<p>QNT 3,1</p> <p>Actualiser et harmoniser les schémas départementaux à l'échelle du bassin versant</p>	<p>Révision des schémas départementaux à échéance décennale, en visant une convergence de date, afin de prévoir dans leur contenu un volet cohérent sur la coordination des connexions interdépartementales.</p> <p>Identifier les périmètres distribués les plus sensibles au risque de défaillance quantitative. Cette situation de défaillance doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les sources, les obligations de débit réservé ? - pour les aquifères et les rivières la fréquence des situations en restriction d'usage.
		<p>V 7,4</p> <p>Conforter les retours d'expérience opérationnels issus de ces programmes sur les bassins d'alimentation de captages d'eau et sur les contrats de bassin</p>	<p>Valoriser l'évaluation a posteriori prévue sur les 11 AAC du Bassin Charente, notamment via le programme Re-sources.</p>
		<p>V 7,6</p> <p>Mettre en place un cadre de concertation entre filières agricoles et opérateurs de la gestion de l'eau</p>	<p>Elargir le cadre de concertation prévu sur les territoires à enjeu "eau potable", pour créer une synergie et un partenariat pérenne à l'échelle globale du BV Charente.</p>
		<p>V 7,7</p> <p>Promouvoir l'internalisation de la gestion environnementale au travers du conseil agronomique et du potentiel d'expérimentation agro-environnemental.</p>	<p>En fonction de critère de taille ou de sectorisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la technicité de ces opérateurs et sur leur capacité de diffusion des bonnes pratiques. Leur confier le défi de l'adaptation des pratiques d'amendement et de protection phytosanitaires des cultures. - Développer l'accompagnement technique des filières par des animateurs "Eau/environnement" ? --> Former les filières agricoles aux enjeux de l'eau (hydropédologie, mécanismes de transfert, etc.)
		<p>V 7,1</p> <p>Développer les expérimentations agro-écologiques la recherche scientifique en contexte charentais</p>	<p>Investir les opportunités de la phytoremédiation et de l'agro-écologie, quantifier les effets pressions impacts.</p> <p>Pistes identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le projet scientifique Modchar (transfert des polluants dans les sols) et valoriser ses conclusions pour affiner les secteurs et actions prioritaires sur le Bassin Charente - Sur qq sites pilotes, expérimentation de la création de zones tampons sur les versants, fonctionnelles vis-à-vis de la recharge des nappes, de la rétention des polluants ou du ralentissement dynamique. - Instrumentation, suivi et quantification de l'effet des actions sur les sols - Acquérir des références techniques locales en contexte charentais - Communiquer les résultats auprès de la profession agricole
		<p>V 7,5</p> <p>Etendre une démarche similaire sur d'autres périmètres</p>	<p>Délimitation de l'aire d'alimentation du captage</p> <p>Programmes d'actions pour réduire les pollutions</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">QUALITE</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Adapter les pratiques pour réduire l'utilisation des pesticides agricoles</p>	<p>QLT 4,3</p> <p>Suivre les effets de l'adaptation des pratiques de protection phytosanitaire du vignoble et des grandes cultures et mieux cerner les impacts sur ces pratiques.</p>	
		<p>MER 1,1,3</p> <p>Mettre en place un suivi phytosanitaire en milieu marin (mesure écartée : pas de plus value (suivi organisé dans le cadre de la Directive Marine (DCSMM))</p>	<p>Implantation de quelques stations "pilotes" dans le périmètre en mer du SAGE</p>
		<p>V 7,3</p> <p>Recommander l'enherbement des fossés dont l'exutoire est une rivière</p>	<p>Préconisation technique dans le PAGD sur tout ce secteur démultiplierait l'efficacité du piégeage</p>
		<p>QLT 4,3</p> <p>Pérenniser le suivi sur les pratiques phytosanitaires et leur évolution au regard des changements climatiques</p>	<p>Pérenniser sur le long terme les missions du BNIC à l'échelle du vignoble du Cognac (conseil, suivi des pratiques, expérimentations agronomiques et environnementales, changement climatique).</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">QUALITE</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Développer la filière agricole à faible niveau d'intrants et filière Bio</p>	<p>QLT 4,2</p> <p>Evaluer les perspectives/opportunités de développement de filières régionales appuyées sur des productions à faible niveau d'intrants, biologiques ou de conservation.</p>	<p>En cerner les conditions de mise en œuvre/réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de références locales sur la rentabilité économiques des exploitations agricoles, et les enjeux socio-économiques - les débouchés : quelles perspectives de valorisation économique et commerciale sur des filières typiques du Bassin Charente, notamment celles basées sur l'exportation. - l'existence ou le potentiel de création de filières aval, le projet des coopératives en réponse au PRAD Poitou-Charentes. - filière de circuit court - Potentielle débouché: la restauration collective
		<p>V 9,4</p> <p>Accompagner les éleveurs dans la maîtrise de la divagation du bétail dans la rivière</p>	<p>Inciter les collectivités à s'impliquer dans des mesures de maîtrise de la divagation du bétail dans les rivières. Par exemple, par un appui technique et financier aux éleveurs pour l'aménagement de lieux d'abreuvement)</p>
		<p>V 9,2</p> <p>Faciliter les coopérations entre territoire</p>	<p>zone viticole/grande culture/zone d'élevage. Cette organisation permettrait de développer des débouchés à des productions herbagères en dehors de la zone d'élevage et donc d'y diversifier l'assolement.</p>
			<p>Définir des objectifs de développement de l'agriculture à faible niveau d'intrants et de l'agriculture biologiques</p>





Q U A L I T E	Définir les flux admissibles	QLT 1,2	Mieux cerner le risque d'évolution de l'eutrophisation côtière et la contribution des flux d'azote provenant du bassin Charente	<p>Macroalgues ("algues vertes") Phénomène décrit sur les côtes de l'île d'Oléron grâce au suivi réalisé sur les années récentes. - systématiser sur le pluri-annuel le suivi des lieux d'échouage par photos aérienne, ainsi que la quantification du volume d'algues échouées par enquête auprès des collectivités concernées. - Préciser à terme la contribution du fleuve Charente au phénomènes sur les îles d'Oléron et de Ré. Evaluer la réduction de flux nécessaire.</p> <p>Microalgues toxiques ("blooms phytoplanctoniques") Centraliser les données de synthèse sur les événements de prolifération. Synthèse - suivi à assurer sur la durée (durée, intensité, période de retour, niveau d'impact économique pour la pêche et la conchyliculture en Mer des Pertuis, ...).</p>
		QLT 1,2,2	Déterminer la méthode de définition de flux admissibles d'azote	<p><u>Acquérir des références sur les flux admissibles, à l'estuaire et/ou par sous bassins</u></p> <p><u>En ciblant les enjeux spécifiques du Bassin Charente :</u> - <u>Préservation de la qualité du littoral, prévention du développement d'une problématique d'eutrophisation côtière en Mer des Pertuis</u> - <u>Réponse au classement du bassin en zone vulnérable nitrates</u></p> <p>Par conséquent le paramètre ciblé pour amorcer le travail sur les flux admissibles est l'azote.</p> <p><u>Objectifs /éléments à prendre en compte :</u> - <u>les exigences sanitaires de l'économie littorale sensible à la qualité (conchyliculture, pêches, baignade)</u> - <u>des conditions trophiques propices à la présence des ressources naturelles de la conchyliculture dans l'estuaire du fleuve (naissains d'huîtres)</u> - <u>la gestion du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Charente</u> - <u>les indicateurs de l'état écologique des masses d'eau côtières et marines disponibles.</u></p> <p><u>Lien avec l'inter-SAGE :</u> <u>Préciser la contribution du fleuve Charente aux flux d'azote parvenant à la Mer des Pertuis.</u></p> <p>- Poser dans le SAGE le découpage des sous-bassins pertinents.</p> <p>- Expertiser la contribution potentielle de chaque sous bassin : o Mieux cerner les incidences locales du niveau trophique sur le fonctionnement écologique des milieux. Identifier plus précisément les sous-bassins à problèmes actuels d'eutrophisation. o Evaluer les cumuls de rejets, actuels et projetés à l'avenir (rejets ponctuels de l'assainissement domestique, industriel et des caves viticoles en particulier, pollutions d'origine diffuse). o Evaluer les impacts polluants sur le littoral, de l'activité conchylicole, touristique et des points de connexion directe existant entre marais et estrans. o Evaluer la marge de réduction des pollutions : i. Localement pour la qualité des milieux</p>
		QLT 1,3	Définir les valeurs de flux admissibles d'azote (mesure écartée, Niveau d'ambition supérieur ou objectif de plus long terme)	Objectif chiffré dans le PAGD, de flux de nitrates à l'estuaire + par sous bassins
Q U A L I T E	Réaliser un suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	QLT 1,1	Améliorer et valoriser le suivi qualité de l'état de l'eau et des milieux aquatiques (tous paramètres)	<p>- Pérenniser le réseau de suivi Itremer sur le littoral</p> <p>- Expertiser les possibilités d'optimiser et de rationaliser le réseau de stations qualité du Bassin : - Etat des lieux des réseaux existants et des paramètres suivis (suivi en rivière, suivi des nappes, suivi des rejets d'assainissement et eau potable) - Partage avec partenaires locaux et producteurs de données - Propositions d'optimisation des réseaux : mutualisation, rationalisation sur l'étendue, le nb de points de mesures, les paramètres suivis, cohérence, interopérabilité notamment à l'interface terre/mer et eaux superficielles / eaux souterraines...</p> <p>- Administration et capitalisation des données par un opérateur unique - Valoriser la connaissance : bilan réguliers à échelle BV Charente, interprétation détaillée pour affiner le diagnostic en continu - Synthèse et diffusion des connaissances sur la qualité de l'eau - Evaluation et suivi des programmes (Re-sources)</p>
		QLT 1,4	Améliorer la connaissance sur la présence et l'origine du cadmium dans la mer des Pertuis en provenance du bassin Charente	Etude diagnostic
Q U A L I T E	Mettre en place un plan d'alerte pollution	QLT 7,1	Evaluation historique de la typologie et de l'impact des pollutions accidentelles à l'échelle du bassin	Capitaliser le retour d'expérience (type de pollution, origine, gestion, impact) : o production de bilans post-pollutions importantes, o observatoire des pollutions accidentelles.
		QLT 7,1	Diagnostic et scénarios, identification des points sensibles du bassin en terme de pollution accidentelle potentielle	
		QLT 7,1	Constituer un plan d'alerte pollution ponctuelle à l'échelle du bassin Charente	<p>Pré-requis : o Mutualiser les plans d'alerte et de gestion de crise existants dans le domaine de l'eau potable o Organisation d'une cellule de crise de bassin</p> <p>Moyens à déployer : Alerte o Définir Créer un réseau d'alerte à l'échelle du bassin Charente o Solliciter les riverains et partenaires de terrain pour l'alerte</p> <p>Gestion de crise o Protocole commun interdépartemental d'intervention et d'information (amont--> aval) o Simulations /exercices/formation des agents</p>
Q U A L I T E	Santé	QLT 1,6	Mesurer les incidences de la qualité de l'eau sur la santé publique (mesure écartée)	Synthèse et veille bibliographique sur la dangerosité des produits potentiellement présents (ou présence avérée) sur le BV Charente Développement recherche / communication, connaissances (en lien avec ARS...)
		QLT 5,2	Mettre en place un observatoire sur les démarches communales de raisonnement du désherbage chimique	Création d'un observatoire "Bassin Charente" sur l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités : - Mieux cerner la situation de référence, en termes d'engagement et d'initiatives locales des collectivités pour réduire le recours aux pesticides. - identifier les facteurs de réussite / de blocage, les leviers pour lever les blocages ou faciliter la réussite



Q U A L I T E	Réduire l'utilisation des pesticides non agricoles	QLT 5,4	Développer les outils d'aide aux collectivités dans le recours aux techniques alternatives	Développer les plans intercommunaux de gestion raisonnée du désherbage de l'espace urbain et péri-urbain, en priorité sur les principaux pôles urbains (exemplarité) : - cartographie de la voirie et diagnostic des possibilités, des contraintes - Préconisations d'entretien différencié, tenant compte du projet de la collectivité (planification de l'entretien).
		QLT 5,6	Réduire le recours aux pesticides par les gestionnaires d'infrastructures de transport (voirie, ferroviaire)	Bilan du degré de raisonnement actuel de l'usage des phytos sur le réseau ferroviaire du Bassin Charente, et développer des opportunités de développer des mesures allant dans le sens du "zéro phyto" ou de l'entretien différencié, de développer les techniques alternatives.
		QLT 5,5	Anticiper l'entretien sans pesticides des espaces dès leur conception	En amont des projets, inciter les aménageurs publics ou privés à réaliser des aménagements qui réduiront le besoin d'entretien et de désherbage (limiter les zones de rupture au niveau des revêtements, favoriser la végétation spontanée, fleurir les pieds de murs, etc.) et faciliteront les techniques de désherbage alternatif (faciliter le passage des engins de désherbage mécanique)
		QLT 5,3	Mettre en commun les retours d'expérience et les équipements dans la lutte contre les pollutions diffuses	Evaluer, suivre, capitaliser et mutualiser les retours d'expérience entre tous les acteurs, agricoles et non agricoles : collectivités/agriculture/ gestionnaires de voiries et de voie ferrée (LGV notamment) / prestataires... Recommandations sur la mutualisation des équipements (exemples : aires de lavage des pulvérisateurs entre collectivités/agriculteurs et agriculteurs/agriculteurs) Capitaliser et diffuser les retours d'expérience sur les initiatives des collectivités (notamment celles situées dans les AAC des captages stratégiques, sur les Bassins Versants de la Doue et du Né).
		QLT 5,4	Affirmer l'objectif du "zéro phyto" et sensibiliser au développement des techniques alternatives au désherbage chimique	Objectif général confirmé : Animation, sensibilisation des collectivités sur des préconisations techniques et d'urbanisme pouvant accompagner le moindre recours au phyto, comme penser l'aménagement de l'espace urbain en amont ou faciliter l'entretien mécanique.
Q U A L I T E	Développer et gérer les réseaux de gestion des eaux pluviales	QLT 2,4	Développer les diagnostics complets de dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie (réseau, station)	Conditionner toute réhabilitation/extension de station d'épuration à la réalisation d'un diagnostic de conformité préalable et complet du système d'assainissement, incluant le temps de pluie.
		QLT 2,5	Développer la surveillance et la connaissance des rejets directs d'effluents non traités vers le milieu (surverses de réseaux)	Abaisser le seuil réglementaire à partir duquel est imposé la surveillance des points de surverse du réseau (2000 EH), sur des secteurs cibles justifiés par d'importants impacts cumulatifs ou par un mauvais état de la masse d'eau.
		QLT 2,6	Définir un objectif acceptable de déversement par temps de pluie de rejets directs d'effluents non traités (réduction)	Définir un objectif acceptable de déversement par temps de pluie ? (nb jours, % du temps, volume déversé, ...).
		QLT 2,1	Tendre vers une gestion patrimoniale des réseaux	Orientation de long terme. Améliorer la connaissance fine des infrastructures et des dysfonctionnements, au service d'une planification des travaux, interventions, renouvellements et de la programmation budgétaire (répercussion sur le prix de l'eau). Mise en place d'outils cartographiques et informatiques.
Q U A L I T E	Réduire les rejets de pollutions organiques, chimiques et microbiologiques, urbaines et industrielles	QLT 6,1	Améliorer la connaissance sur les pollutions chimiques résiduelles liées aux rejets d'assainissement (domestiques, industrielles)	1. Identification possible des rejets "à risque" par Services de l'Etat, en partenariat avec CCI/Chambre des métiers. Etablir un pré-diagnostic sur la base des données ICPE, permettant d'avoir une vision d'ensemble des établissements ayant des rejets impactants pour le milieu récepteur. 2. Sur les sites identifiés à risque : - Diagnostic du risque d'émission de substances chimiques (rejet direct au milieu ou rejet dans le réseau public) - Préconisations techniques de réduction des émissions
		QLT 2,9	Développer l'expérimentation de solutions complémentaires à l'épuration (dispersion des rejets)	- Favoriser le développement du travail sur l'hydromorphologie de la rivière en aval des rejets urbains (mesure d'accompagnement) - Mutualiser les retours d'expérience : - Expertise/évaluation des solutions testées sur le bassin Charente - Elaboration d'un guide technique (recommandations adaptées aux rivières de charente)
		QLT 6,4	Mettre en place une veille sur les polluants émergents et perturbateurs endocriniens	La planification sur les polluants émergents est gérée au niveau district (cf SDAGE) Approche globale, pas uniquement pour l'eau potable Sur le Bassin charente, enjeu de progression des connaissances : - Bilan régulier et interprété du suivi réalisé sur les rivières du Bassin Charente - Initier une démarche de diagnostic ciblée sur des établissements hospitaliers pilotes, des élevages, des centres urbains, en partenariats avec ce secteur. Exemple de la démarche menée par la COMAGA. Déboucher sur des préconisations de réduction de rejets.
		QLT 3.1.1 3.1,2	Intégrer l'enjeu de qualité de l'eau et capacité du milieu lors des zonages d'assainissement AC/ANC	Déterminer au cas par cas le mode d'assainissement préférentiel, en tenant compte : - de la sensibilité du milieu et des usages proches (baignade, conchyliculture, eau potable, ...) - de l'acceptabilité du milieu. Avec un objectif : tenir compte de la pression admissible du milieu lien avec les schéma d'assainissement Définir dans le SAGE les critères précis devant orienter ce choix
		QLT 2,2	Pérenniser l'assistance technique des collectivités	Réaffirmer l'importance des services supports techniques sur l'assainissement domestique : collectif, individuel et pluvial. Orientation de principe

			<p>Intégrer la priorité de réaliser les diagnostics de fonctionnement sur les systèmes d'assainissement par temps de pluie.</p> <p>Visa :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformité des raccordements - connaissance de l'impact des points de surverse du réseau (déversoirs d'orage, postes de refoulement) susceptibles d'entraîner des rejets directs d'effluents non traités vers le milieu (obligatoire) - recherche de solutions permettant de supprimer ou limiter ces rejets.
Q U A L I T E	Résorber les pollutions industrielles actuelles et anciennes	QLT 2,3	Sensibiliser les opérateurs assainissement
		QLT 6,2	Acquérir et valoriser la connaissance sur la qualité chimique des sédiments et identifier les sites et sols pollués
		QLT 6,3	Qualifier le risque de pollution chronique des eaux de surface et des nappes par les sites et sols pollués du bassin
		QLT 6,5	Pérenniser et renforcer l'appui à l'artisanat et aux entreprises pour maîtriser les pollutions
Q U A L I T E	Réduire les pollutions et points de rejets liés à l'assainissement non collectif	QLT 3,2	Mieux cerner l'enjeu environnemental autour de l'ANC
		QLT 3.3.2	Définir les zones à enjeu environnementaux (ANC)
		QLT 3.3.1	Prioriser la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
		QLT 3,3	Partager des indicateurs uniques et inter-départementaux de conformité environnementale des installations ANC.
		QLT 3,5	Favoriser l'équilibre économique de la restauration de l'ANC (mesure écartée, à priori hors champs d'intervention du SAGE, à confirmer)
Q U A L I T E	Réduire les pollutions portuaires	MER 4,3	Réduire les pollutions portuaires
		MER 4,3	Réduire les pollutions portuaires
Q U A L I T E	B a i g n a d e	MER 4,2	Etablir les profils de vulnérabilité sur le littoral (approche globale zones conchylicoles / zones de baignade)

R I S Q U E	Organiser la cohérence des périmètres de travail	R 2,1	Identifier et associer les périmètres de travail en amont à l'échelle du grand bassin, intégrant le risque potentiel de cumul (aggravation) des risques inondation fluviale et submersion marine (solidarité amont/aval)	<p>1. Constituer un découpage géographique du grand bassin Charente en unités de gestion du risque inondation (sous-bassins versants, y compris Boutonne).</p> <p>2. Qualifier la contribution actuelle de chacun de ces territoires à la genèse du risque d'inondation (actualisation et couplage des modèles hydrologiques et hydrauliques, études couts-avantages).</p> <p>3. Intégrer la perspective du changement climatique : établir la cartographie des zones inondables projetée en situation future.</p> <p>4. Identifier les secteurs (sites) prioritaires pour la mise en place d'actions de ralentissement dynamique</p>
		R 1,1	Elargir l'outil opérationnel "PAPI" au seul secteur actuellement non couvert, situé entre marais sud et Seudre (mesure commune au volet Mer)	Engager une procédure de type contractuelle qui implique les zones orphelines dans la couverture PAPI
R I S Q U E	Informier et sensibiliser	R 2,3	Informier et sensibiliser pour entretenir la culture du risque d'inondation	<p>Contribuer à la culture de la prévention collective du risque au-delà des zones inondables pour responsabiliser tous les acteurs du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives d'explication et de formation des riverains, en mobilisant tous les moyens de diffusion disponibles (DICRIM, PCS, web, flyers, réunions publiques, réunions spécifiques d'accompagnement/formation des élus, des scolaires ...) et en confortant l'action des acteurs impliqués (Associations riveraines, communes/EPCI) - Créer les lieux de formation et d'information des riverains. En particulier, besoins particuliers d'explication et de compréhension identifiés : - enjeux de gestion du risque en lien avec l'urbanisme - gestion de crise - enjeux, implications et effets collatéraux de la protection des zones inondables, ou de la recherche du risque zéro (qui compliquent parfois la culture du risque) - apporter des éclairages / démonstrations de l'impact ou de l'absence d'aggravation du risque liés à certains aménagements ou, au contraire, à la non intervention... - Analyse historique des interactions entre les différents espaces (urbanisé / lit majeur / lit mineur...) - responsabiliser le riverain, dernier maillon de la chaîne d'action (ne pas s'exposer) - Sensibiliser sur les droits et les devoirs - atteindre la population de résidents secondaires et touristique <p>- Organiser le cadre de capitalisation des retours d'expérience des riverains (informations de terrain, mémoire locale)</p>
			Informier et sensibiliser pour prévenir les inondations et submersions	
R I S Q U E	Aménager les zones à enjeux pour diminuer l'impact des inondations	V 8,4	Soutenir l'usage des vals compatible avec le risque d'inondation	<p>Recommandation pour réorienter l'usage des vals inondables vers des valorisations compatibles avec le risque d'inondation ou submersion marine et créer ou pérenniser les dispositifs permettant leur soutien financier.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation touristique/ de loisir / pédagogique - Terres agricoles, avec des usages compatibles avec le risque inondation (systèmes herbagers adaptés, en déclin) --> éviter la disparition de ces systèmes - Adapter le bâti au risque (bâti non consommateur de volume d'expansion des crues, situé au-dessus de la cote des PHEC). (A préciser...)
		V 8,5	Déplacement des enjeux, déconstruction	demande à ce que l'option soit systématiquement étudiée en amont des actions de protection ou de réparation
R I S Q U E	Favoriser les zones d'expansion des crues	V 8,1	Identifier les zones potentielles d'expansion des crues (ZEC)	Enjeu de coordination pour optimiser l'efficacité vis-à-vis des zones à enjeux
		V 8,6	Restaurer les zones d'expansion des crues (ZEC)	Contenu possible : - Favoriser la création de zones de sur-inondation là où cela est pertinent : coordonner les projets identifiés, notamment dans le PAPI Charente-Estuaire (une quinzaine de sites). - Mobiliser l'acquisition foncière, la gestion opérationnelle
		V 8,6	Favoriser le surstockage	Favoriser le surstockage
		V 8,2,1	Protéger les ZEC dans les documents d'urbanisme	Protéger les ZEC potentielles en les intégrant dans les documents d'urbanisme Intégrer ces orientations dans la planification urbaine (SCoT, PLU) - Valoriser les trames verte et bleue. - Intégration cartographique des zones d'expansion des crues dans le projet d'urbanisation (cartographie et règles associées) et dans les études d'incidence/d'impacts IOTA - Organiser les concurrences spatiales hors zone inondable pour limiter l'avancée de l'urbanisation vers/dans les zones inondables ou d'expansion des crues. Implique de réserver des espaces hors de ces zones lors de la planification urbaine. - Organiser la compensation
		V 8,2,2	Protéger les ZEC via les IOTA (et les ICPE?)	Protéger les ZEC lors des projets individuels d'aménagement ou de travaux (IOTA, ICPE)
		V 8,3	En dernier recours, organiser la compensation des impacts résiduels sur les ZEC	- Respect de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" - Préciser les modalités de compensation, de suivi, de garanties, de long terme de l'efficacité des mesures - Elaborer un guide opérationnel - Définir des secteurs susceptibles d'accueillir les compensations ("banque" de sites de compensations pertinents) - Développer une expertise du territoire sur les projets de compensation (explorer les perspectives de développement de la compensation par l'offre d'acquis naturels, etc.)
		MER 3,2	Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les marais et Gérer hydrauliquement les marais en conciliant l'enjeu post et pré inondation et les enjeux milieux et usages	Chercher à optimiser la fonction capacitive (de stockage) des canaux et des sols tourbeux, en lien avec la gestion de l'étiage et des inondations. --> Plans de gestion concertés, complémentaires aux protocoles en place et stabilisant des calendriers de gestion optimisés vis-à-vis du partage de la ressource en eau : gestion vidange /remplissage des canaux, des casiers, des mares de tonnes, des claires.
R I S Q U E	Définir des préconisations de gestion sur les versants	V 6,6	Etudier l'opportunité de mettre en accord la gestion des ouvrages hydrauliques (hors cours d'eau) avec les objectifs de meilleure gestion de l'étiage, du ruissellement, des transferts de polluants sur des sites pilotes	Opération pilote ? Etude ? (à préciser)
		V 3,5	Définir des objectifs ou des valeurs guides (seuils de maillage bocager, superficie de ZH, linéaire de ripisylve, largeur de bande végétalisée...) pour orienter l'action locale sur les versants	Définir des objectifs ou des valeurs guides pour orienter l'action locale sur les versants. Peut passer par : - la définition de seuils souhaitables de maillage bocager (haies, talus) - un objectif de superficie de ZH par sous-BV - objectif de linéaire de ripisylve, ou de largeur de bande végétalisée souhaitable dans les zones à enjeu fort - ... - ...
		V 6,5	Favoriser l'infiltration des eaux en milieu agricole	<p>Limiter l'effet accélérateur du drainage sur l'évacuation des eaux pluviales en zone agricole. Plusieurs niveaux évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les zones drainées - développer des zones humides tampon en sortie de drain - réduire les vitesses (temps de parcours) - conditionner la réalisation de nouveaux réseaux de drainage, adapter les pratiques culturales, etc. - suivre/étudier les perspectives de développement du drainage dynamique des sols agricoles* <p>(*gestion saisonnière du drainage permettant de stopper l'effet des drains après la période sensible du semis et de l'accès aux parcelles, pour une irrigation plus efficiente)</p>



R I S Q U E	Impulser une stratégie d'aménagement sur les versants	V 7,2	Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'actions sur les versants	Développer la prise en compte du rôle de la forêt et dans les études environnementales, les PPGBV, les programmes d'actions sur les aires d'alimentation de captage, les projet territoriaux
		V 3,2	Caractériser et inventorier les écoulements et transferts sur les versants (par opposition aux écoulements et transferts en milieu aquatiques)	Complémentaire aux inventaires cours d'eau par les services de l'Etat pour fin 2015, spécifier les différents types d'écoulement, transferts sur les versants (avant milieux aquatiques) : fonctionnalités, enjeux, préconisations... + organisation / cadrage des inventaires
		V 1,2	Mobiliser des financements "eau" pour les versants	Accompagner financièrement (Agence, Région, Europe, etc.) la réalisation d'actions sur les versants dans le cadre des programmes d'actions locaux
		V 2,1	Renforcer l'animation territoriale auprès des collectivités	Animation de bassin et animation locale (2 niveaux), notamment en inter-SCoT, sur : - les pistes d'aménagement du territoire favorables à la gestion de l'étiage, des crues, du ruissellement pluvial et de la gestino des eaux pluviales, de la qualité de l'eau (préconisations techniques, juridiques) - les mesures prévues par le SAGE vis-à-vis des documents d'urbanisme - les enjeux positifs de l'inondation. Sensibiliser et responsabiliser les aménageurs, les gestionnaires de digues et les bénéficiaires de la protection, aux multiples implications de la protection par les digues (économique, sociale, écologique). Faciliter l'acceptabilité sociale de l'inondation "utile". Favoriser des événements réguliers autour de cet enjeu. Associer les acteurs "eau" en amont des plans, programmes et schémas impliquant le bassin versant, Engager une coopération inter-SCoT à l'échelle du BV pour garantir l'intégration des aspects "Eau" - initiée par l'EPTB Charente - former les comités d'élus aux enjeux "Eau" du bassin Charente - faciliter l'appropriation des dispositions du SAGE s'adressant aux communes/EPCI - Associer systématiquement la CLE / la cellule d'animation du SAGE lors de l'élaboration/révision des DOCUB
		V 1,1	Définir des structures relais compétentes pour agir sur les versants et têtes de bassin, en complément des actions menées sur les cours d'eau	Animation de BV Charente pour assurer une cohérence entre les programmes cours d'eau et eau potable, les démarches agricoles avec les enjeux DCE
R I S Q U E	Préserver et restaurer les éléments du paysage	V 3,4	Identifier les secteurs d'actions à l'échelle du bassin Charente et des sous-bassins	Sur les bases du diagnostic. Objectif : cibler les secteurs de préservation ou de restauration d'éléments paysagers fonctionnels là où c'est pertinent vis-à-vis : - de la recharge des nappes, - de la rétention des polluants - du ralentissement dynamique.
		V 3,3	Définir la méthode de diagnostic des éléments du paysage fonctionnels pour la gestion de l'eau (haies, zones humides, etc.)	Proposer une méthode unique de diagnostic local des éléments paysagers pouvant présenter des fonctionnalités intéressantes pour l'eau. --> Sur la base d'éléments de connaissance existants (prélocalisations, inventaires déjà réalisés "hors cadre" SAGE...), Précision des critères retenus En envisageant les différents niveaux de maitrises d'ouvrage possibles (intégration bassin / sous-bassin / échelon communal ou intercommunal (liens docs planification urbanisme SCoT, PLUI, PLU...)) En intégrant une ou plusieurs phases de concertation et d'intégration des connaissances/perceptions locales En précisant la démarche d'animation de projet et les acteurs en présence... Pour ce qui concerne les haies, préciser les critères de qualification, les indicateurs permettant d'identifier le maillage et de qualifier son état fonctionnel pour l'eau, en intégrant les secteurs boisés (...): fonctionnalités, enjeux, préconisations...
		V 6,1	Protéger les haies dans les documents d'urbanisme	Intégrer les haies dans le projet d'urbanisme (cartographie et règles associées) Protéger strictement les haies pour freiner les écoulements et les transferts de polluants (classement EBC, L123.1.5.7, orientations d'aménagements, ER...) Considérer les inventaires disponibles comme des enveloppes de vigilance non exhaustives, à confirmer en préalable à chaque projet d'aménagement.
		V 6,3	En dernier recours, organiser la compensation des impacts résiduels lors des travaux d'aménagement foncier	- Respect de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" - Recommander la mise en place de Commissions d'Aménagement Foncier, à l'échelle départementale, intercommunale ou communale, qui quand elle existe permet notamment d'encadrer les travaux d'arrachage des haies et d'arasement des talus. Ceux-ci doivent alors faire l'objet d'une décision de la Commission et d'une autorisation préfectorale au titre de la législation sur l'eau. - Définir au sein de cette commission les éléments de protection, de compensation et de planification.
		V 6,4	Engager des actions de restauration, recréation de haies	Contenu à définir. Prioriser les mesures de préservation/restauration/recréation de haies, là où des effets favorables peuvent être attendus : - sur les vitesses de ruissellement par temps de pluie --> secteur propices au ruissellement (sur les secteurs où l'infiltration est le mécanisme dominant, peu d'effet est à attendre) - sur l'épuration des eaux de ruissellement --> cibler les secteurs à enjeu d'amélioration de la qualité des eaux, où l'érosion et les transferts de polluants en surface sont des mécanismes confirmés comme dominants
		QLT 2,7	Etablir et réviser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales au niveau inter-communal	Y réaffirmer l'échelle des bassins versants comme échelle pertinente pour gérer l'impact cumulatif du ruissellement pluvial. Y promouvoir une approche globale de la gestion des eaux pluviales à l'échelle des zones d'activités/ zones industrielles (ZA, ZI) Assurer la cohérence et l'intégration dans les PLUI : intégrer les orientations fixées par les schémas directeurs pluvial lors de la planification urbaine (prévenir l'augmentation des pollutions) Sur le Littoral, accélérer la mise en oeuvre des schémas pluviaux existants et des travaux d'assainissement identifiés lors des diagnostics "profils de baignade".
R I S Q U E	Prévenir et gérer les écoulements d'eaux pluviales et leurs impacts	QLT 2,8	Diffuser (sur des secteurs ciblés du BV) les retours d'expériences sur la gestion du ruissellement pluvial, capitalisés à l'échelle du bassin et en dehors.	Communication, interaction inter-services techniques
		V 6,2	Mettre en place et consolider les prescriptions de prévention des eaux pluviales dans le cadre de nouveaux aménagements	Inciter au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales lors des nouveaux projets. Renforcer la capitalisation et la diffusion des retours d'expérience d'aménageurs et de collectivité dans ce domaine. Lien avec les schémas communaux/intercommunaux de gestion des eaux pluviales prévus par la mesure 2.2.2 du chapitre Qualité. - Développer l'infiltration par la mise en place de revêtements du sol infiltrants, de noues d'infiltration - La phytomédiation est à développer dans les fossés ruraux et les bassins de stockage des eaux de pluie, car elle favorise la rétention et l'abattement des polluants, sans nuire à leur rôle hydraulique. - La réinfiltration des eaux traitées issues des stations d'épuration, en se basant sur les schémas directeurs d'assainissement, contribue positivement à ce bilan. -
		V 6,2	Fixer des objectifs de gestion alternative, de collecte et de stockage des eaux pluviales en fonction de la pluie de référence	Définir l'évènement pluvieux de référence (pluie de référence) pertinent pour dimensionner les ouvrages de collecte et de stockage des eaux pluviales. Le territorialiser par sous bassins si nécessaire, pour l'adapter aux enjeux locaux
		MER 8,1	Rechercher et mobiliser les leviers disponibles dans les volets littoraux des SCoT	Intégrer en amont les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du littoral dans les SCoT (et documents d'urbanisme)



R I S Q U E	Planifier l'aménagement durable	MER 4,4	Gestion des conflits d'usage - impacts du motonautisme (mesure écartée)	
		MER 8,2	Proposer une politique de maîtrise foncière volontariste, au service de l'aménagement durable du littoral et qui préserve les métiers de la mer	Orienter le partage ou l'affectation des espaces dans les documents d'urbanisme Promouvoir le maintien (dans les SCOT, les PLU/PLU) d'une certaine disponibilité du foncier maritime et littoral pour l'économie locale (pêches, conchyliculture notamment), pour sécuriser les filières locales en tenant compte des enjeux environnementaux.
R I S Q U E	Protéger des submersions marines	V 8,7	Améliorer la connaissance sur les digues et les zones protégées / à protéger	
		V 8,7	Réaliser, compléter la cartographie zones protégées / à protéger	Etablir/ compléter une cartographie partagée cartographie des digues dans le schéma Estuaire, à compléter par exemple avec les marais de brouage, la Charente aval...
		V 8,8	Encadrer les interférences potentielles des créations ou renforcements de digues avec les objectifs environnementaux	Identifier les cas de figure où une priorisation des enjeux est nécessaire Définir des principes directeurs (à préciser d'ici la rédaction du PAGD) Fixer des compensations potentielles



Q U A N T I T E	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du bassin de la Charente	QNT 5,2	Développer les études agronomiques et le suivi pour progresser dans l'ajustement usage/ressource	Se doter des études agronomiques évaluant de façon complète les perspectives et répercussions (techniques, économiques) de plusieurs pistes adaptatives, probablement à combiner : - de développement de l'adaptation des assolements au cycle saisonnier des ressources disponibles (culture de l'hiver) - de désirrigation (réduction des surfaces concernées) par une politique de limitation par des quotas territorialisés (volume prélevable) et de soutien économique - de baisse de l'intensité d'irrigation - gestion du sol et de la capacité au champ : explorer les perspectives pour développer le drainage dynamique (avantages/inconvénients, essais techniques) - abaissement des objectifs de rendement - de perspectives pour faciliter la modification spatiale des prélèvements dans le sens de l'intérêt commun (exemple préservation de l'élevage) - de changement climatique
			Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur l'état et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Charente	
			Mobiliser et coordonner, valoriser les travaux des organismes de recherches et université applicable ou appliqué à la gestion du bassin de la Charente	



Q U A N T I T E	Améliorer les connaissances sur l'hydrogéologie du bassin	QNT 2,5,3	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique du bassin (relations nappes / rivières)	Etude plus globale sur le fonctionnement hydrologique et biologique des cours d'eau du bassin, les interactions versants/eaux superficielles/eaux souterraines Etude des transferts souterrains : Né > Seugne, Tardoire> Tourve, aquifère > rivière>aquifère. Porter une attention particulière sur les têtes de bassin versant Exploiter l'ensemble des outils de modélisations publics disponibles Identification des cours d'eau atypiques, en se basant sur l'analyse de leurs besoins biologiques Etablir différentes catégories selon les critères d'atypicité définis par le Code de l'Environnement : - cas 1 : caractéristiques géologiques à l'origine de la disparition d'une part importante des écoulements naturels à certaines périodes de l'année - cas 2 : cours d'eau à faible condition biotique Caractériser la cause et l'intensité des phénomènes (argumentaire)
		QNT 2,1,1	Définir et élargir des indicateurs et modalités de gestion à partir des réseaux de suivi reconnus et pérennisés	Effectuer un bilan des données issues des réseaux ONDE (de l'ONEMA) et du réseau de suivi par les FDAAPPAMA et définir des indicateurs de suivi - établir une clef d'analyse des résultats spécifique au bassin de la Charente. Propositions : construire des indicateurs statistiques sur les assècs (qui manquent actuellement), préciser les causes de l'assèchement lorsque c'est possible, etc. - définir et suivre un échantillon de cours d'eau "sentinelles" des effets climatiques (cours d'eau peu influencés par les prélèvements ou le soutien d'étiage, pouvant servir de "témoins").
		QNT 2,5,1	Assurer et pérenniser les réseaux de suivis piézométriques	Assurer le maintien de la prise en charge des réseaux piézométriques à l'avenir (historiquement assuré par le Conseil Régional sur la piézométrie)
		V 3,1	Identifier les secteurs à potentiel de renforcement de la recharge des nappes	Etudier le fonctionnement hydrologique sur certaines ressources en eau, pour identifier les secteurs pertinents où pourrait être renforcés: - le potentiel de renforcement la recharge des nappes (au bénéfice du débit des cours d'eau qu'elles alimentent) - le ralentissement de la vidange des nappes vers les cours d'eau (objectif : retarder l'entrée en étiage dans la saison).
		QNT 2,5,2	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique du bassin (relations nappes / rivières)	Identification des cours d'eau atypiques, en se basant sur l'analyse de leurs besoins biologiques Etablir différentes catégories selon les critères d'atypicité définis par le Code de l'Environnement : - cas 1 : caractéristiques géologiques à l'origine de la disparition d'une part importante des écoulements naturels à certaines périodes de l'année - cas 2 : cours d'eau à faible condition biotique Caractériser la cause et l'intensité des phénomènes (argumentaire)



Q U A N T I T E	Définir des objectifs quantitatifs des masses d'eau souterraines et de transition	QNT 2,6	Définir des objectifs piézométriques	sur les masses d'eau souterraine du bassin Charente, en lien avec : - le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines - les enjeux des eaux superficielles qui en dépendent
		QNT 2,7	Définir / Réviser des volumes prélevables pour les eaux souterraines (pour les inscrire à terme dans le règlement du SAGE)	La définition de ces volumes prélevables nécessite : - le maintien d'un réseau de piézomètres objectifs et la définition de seuils d'alerte - la connaissance de l'hydrosystème (état, fonctionnement, interactions avec les eaux superficielles, etc.) et des prélèvements qui y sont réalisés - la réalisation de simulations prévisionnelles (impacts des prélèvements sur les niveaux) - la prise en compte des retours d'expérience des OUGC et des préleveurs AEP



Q U A N T I T E	Opérer des filières agricoles adaptées aux ressources hydriques (disponibles)	V 9,3,4	Définir un objectif % occupation sols élevage	
		V 9,3,4	Définir un objectif % occupation sols filière bois	Préidentifier des zones favorables au développement forestier, du point de vue de l'environnement et de l'eau en particulier (cartographie)
		V 9,1	Définir des modes de gestion forestière compatible avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques	Définir les modes de gestion forestière compatibles avec le bon fonctionnement écologique des zones inondables ou au service de la qualité de l'eau
		V 9,3,3	Favoriser la sécurisation fourragère de l'élevage, des filières agricoles à faible niveau d'intrants et des filières bio	Possible levier réglementaire : (niveau d'ambition supérieur, faisabilité/portée du SAGE plus incertaines) - reconnaître les systèmes d'élevage basés sur l'herbager, et les systèmes à faible niveau d'intrants comme prioritaires pour l'accès à l'eau - intégrer cette orientation dans le cadre des volumes prélevables (plan de répartition)
		V 9,3,1	Favoriser la sécurisation fourragère de l'élevage, des filières agricoles à faible niveau d'intrants et des filières bio dans l'animation et l'accompagnement territorial	Dans l'animation et l'accompagnement territorial , tenir compte des besoins en eau d'irrigation dans les pistes de sécurisation des exploitations d'élevage (sécurisation économique et environnementale). Toutes les autres pistes de sécurisation doivent toutefois être étudiées en parallèle.



Q U A N T I T E	Dévol	V 9,3,2	Soutenir financièrement l'élevage	Soutenir financièrement l'élevage : afficher dans le SAGE l'enjeu de soutien de l'élevage et la demande d'une tarification avantageuse de l'eau , ce qui ouvre la possibilité pour l'agence de l'eau d'y contribuer par un effort de réduction de la redevance. (voir SAGE Estuaire Gironde).
	Définir des objectifs de débits en période d'étiage	QNT 2,3	Définir des objectifs de débits saisonniers sur le cycle annuel	Etudier l'ajustement des DOE et des DCR en intégrant : - l'évolution du contexte hydroclimatique - les objectifs hydromorphologiques estuariens (bouchons vaseux et sursalure) - les objectifs pour le bon état écologique et l'alimentation en eau potable - les enjeux de gestion avec la réalimentation depuis Lavaud et Mas Chaban - la cohérence de bassin Etablir une méthodologie afin de déterminer un Régime de Débits Planchers couvrant le cycle hydrologique Annuel (RDPA) et les conséquences induites sur des objectifs piézométriques, organiser le partage de l'eau.
		QNT 2,4	Définir / réviser / conforter les Débits Objectifs Complémentaires (DOC) pertinents	1. Renforcer l'argumentaire environnemental des valeurs de DOC (notion de bon état quantitatif des eaux superficielles à relier aux études environnementales OUGC), intégration d'objectifs de débits hivernaux 2. Engager la révision des DOC non pertinents.
		QNT 2,2	Définir pour le BV Charente des objectifs d'écoulement sur des cours d'eau "naturellement" soumis aux assècs	Exemples : - linéaire cumulé ou durée acceptable sans que ne soit compromis l'état global du cours d'eau - sur les cours d'eau où l'assèc complet est naturellement atteint plus de 6 mois par an, aucun objectif de gestion quantitative n'est pertinent
Q U A N T I T E	Développer les économies d'eau pour les usages de l'eau	QNT 4.1.1	Réaliser des diagnostics des consommations	Réaliser des diagnostic des consommations d'eau potable permettant d'établir une typologie des usagers publics ou privés pour chaque collectivité distributrice et cibler et prioriser des actions.
		QNT 4.2.2	Définir et sectoriser le potentiel d'économie d'eau de l'usage "eau potable" sur le bassin Charente	Promouvoir des outils et une gestion patrimoniale sur l'ensemble des réseaux de production et distribution d'eau potable (gestion patrimoniale), en identifiant les points faibles et en mettant en place des actions pour y pallier (sectorisation, recherche de fuites, suivi patrimonial, etc.)
		QNT 4.2.1	Poursuivre et renforcer l'amélioration des réseaux d'eau potable	Poursuivre et renforcer l'amélioration des réseaux d'eau potable (objectifs de rendement des réseaux fixés par le Grenelle) et au-delà en charente maritime
		QNT 3,2	Intégrer les capacités d'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme	1. Détailler dans les documents d'urbanisme les contraintes existant sur la ressource en eau potable du territoire : - disponibilité quantitative de long terme et en étiage (risque vis à vis de la continuité de l'approvisionnement), - tendance de fond sur la qualité de la ressource, - présence d'usages concurrents, - vulnérabilité climatique. (appui sur les schémas départementaux qui font déjà ce diagnostic) 2. Prendre en compte ce diagnostic dans les orientations des docub. Conditionner l'extension urbaine à la disponibilité de ressources sur lesquelles le niveau de contraintes reste acceptable et compatible avec la croissance démographique.
		QNT 4.1.2	Sensibilisation/communication pour développer les économies d'eau	Mettre en place une animation territoriale pour la sensibilisation et le développement des économies d'eau (zones à enjeu, usagers à fort potentiel d'économie d'eau, moyens à mobiliser)
Q	- artificielles		Conditionner les projets de territoires et réaffirmer les objectifs	Flécher des mesures compensatoires (préservation de zones humides, action de ralentissement dynamique, etc...) (contribution à la reconquête de l'objectif quantitatif).
		QNT 5,5,1	Définir un cadre pour les projets de territoire quantitatifs	Piloter les Projets de Territoire, en assurer la concertation, l'évaluation et le suivi Les critères visés peuvent être : Sur la sectorisation et le diagnostic : - un périmètre hydrographique ou hydrogéologique cohérent avec les autres outils de gestion mis en œuvre - recouper les périmètres des projets territoriaux - tenir compte d'éventuels nouveaux objectifs de gestion (révision des DOE, DOC, changement climatique) - Etudier les prélèvements impactant directement les CE - Inclure des analyses renforcées sur certains secteurs (enjeu AEP ou risque d'assèchement local de cours d'eau par exemple). Sur les mesures/actions à prévoir : - une obligation d'efficacité hydraulique collective (partage de la ressource) - les conditions d'implication des usagers bénéficiaires dans les objectifs de gestion des versants - une évaluation des modalités de solidarité technique et économique pour l'investissement et le fonctionnement (usagers, (direct et filières socio-économique) et subvention publiques) - Définir des priorités pour la maîtrise des impacts des prélèvements (BV déficitaire, BV avec projets réserve...ou vision globale) - Définir des secteurs pertinents pour la reconquête des éléments naturels apportant un soutien à l'étiage
		QNT 2,9	Elargir les objectifs de gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban	Etendre le périmètre géographique de gestion par rapport à des objectifs de soutien d'étiage et de besoins des milieux et des usages?
		QNT 5,4	Promouvoir l'adaptation de l'agriculture à la ressource disponible	Mise en œuvre effective d'une politique ambitieuse (plus prescriptive à plus court terme) sur les piste techniques ci-dessus. Engagement sur des objectifs. Adaptation aux changements climatique
		V 2,2	Développer l'interaction entre les partenaires techniques eau et agriculture	- Identifier dans le cadre du SAGE les secteurs prioritaires pour développer plus d'interaction entre PAC et Gestion de l'eau. - Y développer une animation territoriale (voire un accompagnement des exploitants agricoles) pour réfléchir l'organisation des surfaces d'intérêt écologique de la PAC sur leur parcellaire en tenant compte des enjeux de l'eau (augmenter l'intérêt, l'efficacité des SIE vis-à-vis de l'eau tout en tenant compte des contraintes et du projet de l'exploitant)

U A N T I T E	Optimiser les réserves naturelles et	QNT 1,1,1	Préciser l'articulation entre SAGE/PGE/Schémas locaux / gestion de crise	<p>- PGE = référence incontournable qui a fait ses preuves pour l'amélioration en continu de certains processus opérationnels.</p> <p>- 2015 : Le PGE a vocation à devenir le volet quantité des SAGE Boutonne et Charente : sujet inter-SAGE</p> <p>Rappel des bases proposées par le bilan évaluatif du PGE (2012) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet planification (objectifs DOE, DOC, autres objectifs globaux, principes directeurs de gestion et de répartition des efforts / des prélèvements / des tâches. --> Relève plutôt des PAGD SAGE - Volet réglementaire : prélèvements IOTA --> Règlement des SAGE <p>- Choix politique et organisationnel de la CLE sur l'articulation entre volet quantitatif du SAGE et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de répartition de la Charente aval (estuaire et marais) --> voir volet littoral - Schémas départementaux de sécurisation de l'eau potable - Gestion des périodes de crise (Police de l'eau, commissions saisonnières sécheresse) facilite l'articulation. Consolider collectivement les règles d'adaptation conjoncturelle en situation de tension.
		QNT 1,1,2	Préciser l'articulation entre SAGE/PGE/Schémas locaux / gestion de crise	<p>Conservier le PGE comme outil d'application opérationnelle plus flexible du SAGE.</p> <p>(permet gestion des actions de court terme, outil contractuel opérationnel pour gestion anticipée/soutien d'étiage, suivi hydro/piézo, connaissance...)</p>
		QNT 5,3	Développer le conseil aux irrigants	<p>Accompagnement et incitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmes locaux de diagnostic "irrigation" individuel, de financement de matériel et outils de mesure - programme de formation / enseignement sur l'irrigation durable - programme d'action de type Re-source - projet de territoire
Q U A N T I T E	TDB quantité	QNT 2,10	Poursuivre l'effort de suivi régulier au travers du tableau de bord quantitatif	<p>TB précis et actualisé : bilan annuel des prélèvements (centralisation des données OUGC, AEP, industries, chasse, piscicultures), de l'état de la ressource, du respect des objectifs de débit</p>
Q U A N T I T E	Favoriser une meilleure gestion quantitative pour limiter l'étiage	QNT 5,1	Préparer et organiser la mise en cohérence des trois plans de répartition annuels des OUGC du bassin.	<p>Rapprocher les propositions de plan de répartition des trois OUGC par une concertation spécifique</p> <p>Etablir un bilan de bassin des impacts cumulatifs</p>
		QNT 2,1,2	Réglementer la gestion quantitative à l'étiage, à partir des indicateurs et réseaux de suivi	<p>Mobiliser, objectiver, développer, valoriser et conforter/pérenniser un réseau de connaissance pour la gestion opérationnelle, reconnu par l'Etat pour la gestion et la gestion de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il peut intégrer tout ou partie des réseaux de suivi local (EPTB, syndicats de rivières, OUGC, Départements, Régions, etc.) - il peut intégrer un suivi piézométrique (si 2.5 activée) - il peut intégrer le suivi estuarien (si 2.7 activée) - organisation et porté à connaissance de ces réseaux patrimoniaux auprès de tous les acteurs
		MER 3,1,1	Stabiliser et pérenniser le schéma de répartition de la Charente aval	<p>Poursuivre une réflexion de long terme sur la gouvernance sur ce secteur. C'est, avec l'enjeu humain, les questions centrales pour l'avenir, et en lien avec de futurs PPG</p> <p>Opportunité pour le SAGE de se saisir de cet enjeu de structuration de la gouvernance.</p>
		MER 3.1.2 (mesure écartée)	Stabiliser et pérenniser le schéma de répartition de la Charente aval	<p>Renforcer sur le moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir /Renforcer la gouvernance - les relations réglementaires et contractuelles garantes d'une gestion équilibrée de la ressource sur ce secteur, et intégrant l'ouvrage de Saint Savinien. <p>Intégrer dans le SAGE le protocole de gestion des marais</p>
Q U A N T I T E		QNT 2,8	Mettre en place une station de mesure quantitative à l'estuaire de la Charente	<p>Etablir un point nodal estuarien, permettant à terme de renvoyer des objectifs vers l'amont.</p> <ul style="list-style-type: none"> - décliné en termes de salinité (étiage) et de régime d'apport (gestion sédimentaire). - s'appuyant sur une approche type Débit Minimum Biologique estuarien, voire étendu au littoral
		MLX 1,2	Identifier et diagnostiquer les cours d'eau en bon état et les "réservoirs biologiques" complémentaires	<p>1. Identifier localement les cours d'eau ou tronçons jouant localement le rôle de "réservoirs biologiques", en complément aux quelques cours d'eau identifiés par le SDAGE sur le Bv Charente.</p> <p>2. Diagnostiquer l'état de ces milieux</p>



MLX 2,2	Préciser les critères de zonage, pour préserver / restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	<p>Variante 1 - Mettre en place un groupe technique en phase de mise en oeuvre du SAGE. Objectif : stabiliser ces critères d'ici 2021.</p> <p>Variante 2 - Les définir dans le SAGE (dans le PAGD)</p> <p>Plusieurs entrées possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cohérence dans la répartition des tronçons restaurés/entretenus o Cibler les rivières/tronçons ayant le meilleur potentiel naturel de redressement. Principe : le cours d'eau effectue lui-même une partie du travail de restauration. Ce sont les cours d'eau à énergie suffisante, ayant la capacité de réajuster leur formes et de retrouver petit à petit une géométrie plus naturelle, sans travaux lourds de restauration morphologique. o Cibler les milieux les plus à risque de fragilisation ou de disparition sous l'effet du changement climatique (petit chevelu hydrographique, zones humides alluviales). o ...
V 4,1	Définir les zones de tête de bassin versant	<p>Répondre au SDAGE qui demande aux SAGE d'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire des zones "tête de bassin" (appui sur les critères de définition qui seront prochainement fixés au niveau Adour-Garonne, comme prévu par la disposition D16 du SDAGE) - l'analyse de leurs caractéristiques <p>Définir dans le PAGD les critères locaux de définition des têtes de bassin versant</p>
MLX 1,1	Définir une méthode partagée de diagnostic sur l'état morphologique des rivières et milieux aquatiques	<p>1/ Diagnostic Définir la méthode de diagnostic à déployer à l'échelle du BV Charente, pour disposer à terme d'une caractérisation homogène de l'état morphologique des cours d'eau.</p> <p>Sur une base bibliographique et au travers d'une évaluation des pratiques sur le bassin et hors bassin:</p> <p>--> Etablir un cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapté au contexte du Bassin charente (définition d'indicateurs techniques communs) - partagé par les acteurs techniques d'amont en aval. <p>--> Prévoir notamment dans la méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan évaluatif des politiques locales de gestion morphologique des rivières, afin : <ul style="list-style-type: none"> o de disposer de références locales sur les capacités d'intervention actuelles (exemple : linéaire cumulé entretenu / restauré par an, carte des tronçons de cours d'eau faisant l'objet de programmes pluri-annuels d'entretien-restauration à échelle BV Charente, ...). o de comparer les critères guidant les priorités d'intervention locales o de mesurer s'il y a des économies d'échelle à trouver à l'échelle du Bassin charente, dans la capitalisation des retours d'expérience, la communication/sensibilisation, ... <p>2/Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les enjeux de préservation des écosystèmes particuliers existants au niveau des émergences karstiques. Cartographie, définition de périmètres "sensibles" autour. <p>3/Objectifs</p> <p>Mener une réflexion pour définir des objectifs adaptés et territorialisés pour restaurer un état morphologique plus "fonctionnel" sur les cours d'eau du bassin, sur plusieurs plans : biodiversité aquatique, qualité de l'eau, mieux gérer l'étiage et les crues.</p> <p>4/Préconisations techniques</p> <p>Poser des principes de modalités et de critères d'analyse communs, tout en préservant une marge d'adaptation au contexte local.</p> <p>Pistes évoquées par le Comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - curage de cours d'eau : n'accepter les autorisations ponctuelles que si la cause de l'accumulation de sédiments est en parallèle "traitée à la source" (çàd identifiée et supprimée ou réduite) - confortement/renforcement de berges, aménagements en cours d'eau : démontrer systématiquement l'impossibilité technique ou financière de travaux recourant au génie végétal plutôt qu'au génie civil <p><small>Eviter l'artificialisation des thalwegs naturels en milieu urbain (voir mesure 7.2 du chapitre Versants) - busage, détournement, ...</small></p>
MLX 2,3	Définir des mesures adaptées de gestion des cours d'eau en bon état et les "réservoirs biologiques"	<p>Proposer des mesures de gestion adaptées pour préserver et restaurer les cours d'eau ou tronçons jouant le rôle de "réservoirs biologiques" (hydromorphologie, gestion halieutique).</p> <p>Mettre en place un groupe technique en phase de mise en oeuvre du SAGE pour stabiliser des préconisations de gestion.</p>
V 4,1	Définir préconisations de gestion adaptées sur les têtes de bassin versant	- la définition d'objectifs spécifiques et de règles de gestion adaptées
MLX 0,2	Renforcer les outils, les moyens pour sensibiliser les riverains à l'intérêt d'avoir des cours d'eau fonctionnels et en bon état	<p>Piste possible : Campagne de communication à large échelle - BV Charente</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un site / interface dédié à l'échelle du BV Charente, - établir un guide des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau - centraliser : faire remonter les retours d'expérience des opérations locales au niveau du BV Charente, - diffuser les ces retours vers les territoires (enrichir les plaquettes d'info locales)
MLX 0,1	Pérenniser, valoriser et développer l'animation territoriale et les moyens techniques	<p>Poursuite du travail actuel de fond mené sur le terrain par les opérateurs compétents dans la gestion des rivières</p> <p>Etendre les moyens d'animation</p> <p>Organiser, accompagner la transition GEMAPI</p>
MLX 2,1	Préciser en phase de mise en oeuvre du SAGE les objectifs poursuivis sur l'état morphologique des rivières	<p>Mener une réflexion pour définir des objectifs adaptés et territorialisés pour restaurer un état morphologique plus "fonctionnel" sur les cours d'eau du bassin, sur plusieurs plans : biodiversité aquatique, qualité de l'eau, mieux gérer l'étiage et les crues.</p> <p>Appui sur la mesure 1.1 (définition d'indicateurs adaptés au Bassin Charente)</p> <p>Rappel de la séquence éviter/réduire/compenser. Poser des principes de modalités et de critères d'analyse communs, tout en préservant une marge d'adaptation au contexte local.</p>
MLX 4,1	Définir des préconisations techniques adaptées	<p>Pistes évoquées par le Comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - curage de cours d'eau : n'accepter les autorisations ponctuelles que si la cause de l'accumulation de sédiments est en parallèle "traitée à la source" (çàd identifiée et supprimée ou réduite) - confortement/renforcement de berges, aménagements en cours d'eau : démontrer systématiquement l'impossibilité technique ou financière de travaux recourant au génie végétal plutôt qu'au génie civil - éviter l'artificialisation des thalwegs naturels en milieu urbain (voir mesure 7.2 du chapitre Versants) - busage, détournement, ... <p>----</p>
MLX 4,2	Expliciter les modes de compensation pertinents dans le contexte du Bassin Charente (dernier recours pour gérer les impacts résiduels)	<p>Modes de compensation préférentiels à définir, en continuant à préciser d'ici le PAGD la faisabilité, l'acceptabilité et l'efficacité technique.</p> <p>Pistes de mesures compensatoires évoquées par le Comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - selon linéaire de cours d'eau impacté, restaurer un certain linéaire de cours d'eau (ratio à définir) - supprimer/réduire l'impact d'un ou plusieurs ouvrages devenu sans usage et/ou "orphelin" (par exemple à taux d'étagement équivalent)



M
I
L
L
I
E
U
X

Améliorer et restaurer la continuité écologique

MLX 1,5	Suivre, évaluer et valoriser les actions de restauration de la continuité à l'échelle du Bassin Charente	Capitaliser l'expertise acquise sur le Bassin Charente, sur les techniques et dispositifs d'aménagement des ouvrages en rivière - sur la montaison/dévalaison des poissons - sur le transport des sédiments - sur la reconnexion d'annexes alluviales aux cours d'eau (frayères, zones de grossissement/reproduction, etc) --> identifier les freins / leviers rencontrés, les préconisations pour réussir les opérations et les chantiers
MLX 1,6	Clarifier les enjeux du transport sédimentaire sur les cours d'eau du bassin charente (Etude globale)	Constat partagé (source : diagnostic du SAGE Charente) : - Niveau de sédimentation très fort dans les cours d'eau, du à une faible dynamique fluviale générale. L'essentiel du peu d'énergie du cours d'eau est dissipée ponctuellement au droit des seuils. - Phénomène d'incision du lit de la Charente en aval Lavaud et Mas Chaban --> Nécessité d'un diagnostic global à échelle du BV Charente pour : - Caractériser/sectoriser le niveau d'accumulation sédimentaire sur les cours d'eau du BV - clarifier le diagnostic : - mesurer le rôle des ouvrages en rivière - identifier les secteurs les plus sensibles aux apports de fines /colmatage par érosion des versants et des berges, mieux caractériser ce degré d'altération - Evaluer les marges d'amélioration du transport sédimentaire, par secteur --> préconisations, priorités - Prévoir les gains attendus (objectif)
MLX 2,4	Confirmer et actualiser les espèces cibles sur le Bassin Charente (poissons)	Rappeler dans le SAGE les espèces cibles identifiées sur les cours d'eau classés liste 2, pour la restauration de la continuité piscicole et dans la trame bleue. Compléter si besoin cette liste sur l'axe Charente et sur les affluents, pour anticiper la révision du classement en 2018 : - poissons migrateurs amphihalins (Valoriser le PLAGEPOMI, et notamment les Zones d'Actions Prioritaires Anguilles de long terme qu'il identifie) - autres espèces piscicoles ordinaires (autres que patrimoniales ou d'intérêt communautaires)
MLX 1,3	Poursuivre le recensement et la caractérisation des ouvrages en rivière, pour fiabiliser les indicateurs de bassin	Poursuivre le recensement et le diagnostic de franchissabilité des ouvrages. Renforcer la connaissance d'indicateurs permettant de traduire les effets cumulés de la présence d'ouvrages en rivière : taux d'étagement, linéaire influencé, longueur du front de migration, etc.
MLX 6,2	Mieux connaître l'effet cumulatif des ouvrages en rivière d'un point de vue multithématique: inondation, franchissement piscicole, transport sédimentaire...	1. Etude des effets cumulatifs des ouvrages en rivière, sur quelques secteurs cibles
MLX 1,6	Clarifier les enjeux du transport sédimentaire sur les cours d'eau du bassin charente par sous bassin dans le cadre des PPG	diagnostic par sous bassin dans le cadre des ppg
MLX 1,4	Préciser les enjeux de continuité faunistique hors poissons, en rivière et pour la faune se déplaçant le long des berges (espèces ordinaires ou remarquables)	Identifier les zones et les espèces à enjeux, en complément des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans les inventaires des sites Natura 2000 Synthèse des inventaires/objectifs/sectorisations existants, notamment ceux posés dans le Schéma régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes, dans les diagnostics locaux, les diagnostics Natura 2000... Notamment identifier les espèces rares dont la prise en compte est essentielle, et caractériser leurs besoins de continuité de circulation ("corridor écologique").
MLX 2,5	Définir des indicateurs et des objectifs chiffrés pour la restauration de la continuité écologique	Définir des objectifs adaptés et territorialisés de taux d'étagement acceptable des cours d'eau (hauteur de chute artificielle cumulée / dénivelé naturel) Référence nationale estimée compatible avec le bon état écologique : 30 à 40 %. Rechercher d'autre indicateur existant : taux d'artificialisation ; front de migration historique ; taux d'étagement actuel comme base à ne pas empirer....
MLX 3,1	Ouvrages en rivière : Définir les principes directeurs et une méthode partagée pour conforter les choix de scénarios (ouvrages avec ou sans maîtrise d'ouvrage)	Variante 1 : définir les bases de la méthode dans le PAGD Variante 2 : le faire dans la/les première(s) année(s) de mise en oeuvre du SAGE Principes et méthode générale : - En préalable à toute intervention individuelle ou groupée , réaliser une analyse multicritères (franchissement piscicole, transport sédimentaire, inondation, hauteur de la ligne d'eau, usages...) au niveau de chaque ouvrage. - Privilégier l'analyse par tronçons, pour garantir la prise en compte de l'influence cumulée des ouvrages (en situation actuelle et future). Ne pas empêcher l'opération isolée lorsqu'elle est pertinente. - Evaluer sur cette base la faisabilité et l'acceptabilité des différents scénarios d'aménagement possibles. - Argumenter la solution retenue, sachant que les principes suivants sont à privilégier : 1/ effacement 2/ gestion 3/ aménagement de l'ouvrage (continuité sédimentaire, continuité piscicole et autres espèces à enjeu, reconnexion de milieux alluviaux + autres enjeux éventuels (AEP...))
MLX 6,2	Gérer l'effet cumulatif des ouvrages en rivière sur la thématique inondations, à l'échelle de sous bassins ou de tronçons.	2. Objectif à terme : adapter la gestion des ouvrages en rivière pour mieux gérer les crues. Exemple de levier réglementaire sur les règlements d'eau des moulins et seuils, sur les arrêtés interdépartementaux relatifs aux manoeuvres de vannes. --> y prendre en compte la possibilité de favoriser le débordements du cours d'eau, dans certaines conditions favorables au ralentissement dynamique et à la recharge des nappes. Tenir compte des périodes de migration de poissons migrateurs
MLX 3,2	Adopter un positionnement pour le cas particulier des ouvrages sans maîtrise d'ouvrage (ouvrages "orphelins")	Organiser la prise en charge des travaux d'amélioration de la continuité écologique en particulier sur les ouvrages : définir dans le SAGE un positionnement global pour les ouvrages orphelins : - privilégier l'effacement quand le diagnostic multicritère valide sa pertinence ? (quand la suppression de l'ouvrage ne compromet pas d'autres objectifs / fonctions de l'ouvrage) - qui réalise le diagnostic ? les travaux ?



M
I
L
L
I
E
U
X

Lutter contre les espèces invasives

MLX 1,7	Espèces invasives : Capitaliser et valoriser le suivi réalisé	Poser un bilan global de la situation à l'échelle du Bassin Charente : - valorisant le suivi réalisé par l'ORENVA - le complétant sur les territoires non couverts L'actualiser régulièrement. Montrer l'évolution (cartographie) de la répartition des espèces invasives
MLX 4,3	Communiquer sur la lutte contre les espèces invasives auprès des gestionnaires et des riverains	1. Identifier les techniques les plus efficaces et communiquer auprès des riverains et gestionnaires des rivières (capitaliser les retours d'expérience des PPG).

M
I
L
L
I
E
U
X

Protéger les zones humides

V 5,1	Réaliser des inventaires des zones humides Améliorer les connaissances sur les services rendus par les ZH (préciser les caractères fonctionnels des ZH)	Inventorier les zones humides effectives et potentielles en fonctionnalité Développer les études hydrogéologiques sur sites pilotes, pour mieux caractériser le rôle joué par les différents types de zones humides du bassin Charente, dans la recharge des nappes, de la rétention des polluants et le ralentissement dynamique. --> Expérimentation sur des zones humides fonctionnelles: - Instrumentation, suivi et quantification de l'effet des actions sur les sols - Acquérir des références techniques locales en contexte charentais - Communiquer les résultats auprès des collectivités et de la profession agricole
V 5,2,1	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	Identifier et protéger les zones humides dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme : Cartographie/inventaire à l'occasion des PLU/PLUi : Intégrer les zones humides dans le projet d'urbanisation : intégration dans les documents cartographiques et définition de règles associées (Zonage spécifique, orientations d'aménagements, etc.) Considérer les inventaires disponibles comme des enveloppes de vigilance non exhaustives, à confirmer en préalable à chaque projet d'aménagement.
V 5,2,2	Protéger les zones humides via les IOTA (ICPE ?)	Protéger les zones humides lors des projets individuels d'aménagement ou de travaux (IOTA, ICPE)





L U X	Préserver et rest	V 5,3	En dernier recours, organiser la compensation des impacts résiduels sur les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" - Préciser les modalités de compensation, de suivi, de garanties, de long terme de l'efficacité des mesures - Elaborer un guide opérationnel - Définir des secteurs susceptibles d'accueillir les compensations ("banque" de sites de compensations pertinents) - Développer une expertise du territoire sur les projets de compensation (explorer les perspectives de développement de la compensation par l'offre d'acquis naturels, etc.)
		V 5,4	Engager des actions de restauration, recréation de zones humides	<p>Prioriser les mesures de préservation/restauration/recréation de zones humides, là où des effets favorables peuvent être attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le soutien des débits du petit chevelu hydrographique. - sur les vitesses de ruissellement par temps de pluie - sur l'épuration des eaux de ruissellement.
		V 5,5	Organiser la veille foncière et développer la maîtrise foncière	Etude d'opportunité en coopération avec les SAFER et les commissions d'aménagement foncier, de constituer une réserve foncière pertinente pour des programmes de compensation ou de restauration de zones humides
M I L L I E U X	Aménager ou gérer les plans d'eau pour diminuer leurs impacts	MLX 5,1	<i>(proposition d'ajout post-réunion, en réponse au sujet soulevé par le Comité technique)</i> Définir les secteurs de fortes densités de plans d'eau	SDAGE : "A défaut d'indicateur plus pertinent, il s'agit des sous bassins où le volume cumulé des plans d'eau dépasse la moitié des pluies efficaces en année sèche quinquennale (estimé sur la base d'une profondeur moyenne des plans d'eau de un mètre) ou si le nombre de plans d'eau est supérieur à 3 par km ² (3 par 100 ha)."
		MLX 5,3	Mettre en place un plan de gestion intégrée pour la réduction de l'impact cumulatif des étangs	<p>Pré-requis: (notamment sur la restauration des déconnexions d'étangs par rapport aux rivières : établir un guide local partagé pour réussir ces opérations)</p> <p>Démultiplication des moyens actuels de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o sensibilisation/information des propriétaires, o études, travaux et acquisitions foncières pour l'effacement d'étangs, la restauration de zones humides, la restauration du lit des ruisseaux atteints par le colmatage, la remise à ciel ouvert de ruisseaux.... o études et travaux menés en complément sur les sources de pollution (assainissement local, élevage) o études et de l'accompagnement individuel pour la gestion coordonnée des étangs o suivi qualitatif
		MLX 5,2	Définir la densité de plans d'eau localement admissible	Sur le critère quantitatif de gestion d'étiage par exemple, cela peut revenir à définir la perte maximale admissible par évaporation sur les étangs, pour qu'elle ne dépasse pas 50% du débit d'étiage de la rivière (QMNA5). En première estimation cela revient à réduire l'emprise des étangs pour qu'elle ne représente pas plus de 1% des bassins versants (1ha par km ²).
		MLX 5,4	Interdire la création de plans d'eau et encadrer les compensations	Possibilité de définir des modalités de compensation
		MLX 5,5	Favoriser l'utilisation des plans d'eau pour sécuriser l'élevage	Contenu à préciser. Lien avec §9 du volet Qualité (notamment les mesures "Favoriser la sécurisation fourragère de l'élevage, voire des filières agricoles à faible niveau d'intrants et des filières bio")
		MLX 5,3	Mettre en place un plan de gestion intégrée pour la réduction de l'impact cumulatif des étangs	<p>Variante 2 : Démultiplication des moyens actuels de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o sensibilisation/information des propriétaires, o études, travaux et acquisitions foncières pour l'effacement d'étangs, la restauration de zones humides, la restauration du lit des ruisseaux atteints par le colmatage, la remise à ciel ouvert de ruisseaux.... o études et travaux menés en complément sur les sources de pollution (assainissement local, élevage) o études et de l'accompagnement individuel pour la gestion coordonnée des étangs o suivi qualitatif
M I L L I E U X	Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle du littoral, des marais et de la mer des pertuis	MER 1,3	Caractériser les marais rétro-littoraux et définir les objectifs de qualité associés	<p>Concerne notamment les réseaux secondaires et tertiaires, qui ne sont pas considérés comme des masses d'eau par la DCE, mais qui interagissent avec elles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser le "référentiel qualité" permettant d'interpréter l'état actuel des marais : définir les descripteurs adaptés (paramètres et seuils physicochimiques et hydrobiologiques, en fonction des modalités de gestion hydraulique). S'appuyer sur l'observatoire des marais. - indicateurs avec objectifs comparable dans l'esprit au bon état des masses d'eau (quantité, qualité, milieux), qui tiennent compte des enjeux du marais, de l'estuaire et du littoral et leur alimentation en eau douce (à Coulonge, via le canal de l'UNIMA).
		MER 5,2	Améliorer la connaissance patrimoniale des milieux littoraux et marins	<p>Mieux connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espèces présentes et disparues - zones de reproduction/nourricerie/grossissement notamment pour des espèces ordinaires moins bien connues (autres que migratrices ou d'intérêt communautaires) - capitaliser la mémoire locale, les connaissances en complément des études scientifiques - Faire émerger des indicateurs biologiques globaux traduisant les impacts sur ces milieux et sur les usages littoraux
		MER 5,3	Identifier en phase de mise en œuvre du SAGE, les milieux estuariens et marins remarquables à préserver d'urgence	Voir volet Milieux.
M I L L I E U X	Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle de l'estuaire et des interfaces eaux douces / eaux marines	MER 1,1	Mieux caractériser les intérêts marins et estuariens en général et préciser les secteurs à enjeux	<p>Lever les incertitudes sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de la zone estuarienne et marine. Dans ce cadre, la biodiversité marine sera tout à la fois un objectif à part entière, une sentinelle de l'état du milieu, et un atout pour les productions halieutiques.</p> <p>Préciser les besoins du milieu marin en termes de flux d'eau douce, de flux de nutriments, de pollutions admissibles et de pressions hydromorphologiques.</p> <p>Poser et préciser tous les éléments devant être pris en compte dans la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (besoins des usages, des milieux, gestion du bouchon vaseux, du biseau salé, etc...).</p> <p>Définir les secteurs à enjeux (conchylicole, st savinien: bouchon vaseux, etc.)</p>
			Préciser les limites et le zonage de l'estuaire	
		MER 2,1	Définir/préciser les objectifs environnementaux à l'estuaire de la Charente	<p>QUANTITATIF (voir volet quantité - mesure 2.8)</p> <p>QUALITATIF (voir volet qualité - mesure 1.2 Acquérir des références sur le flux admissible à l'estuaire et mesure 1.4. Améliorer la connaissance sur la présence et l'origine du cadmium dans la mer des Pertuis en provenance du bassin Charente)</p> <p>BIOLOGIQUE Continuité / poissons migrateurs dans milieux ? Espèces aquatiques ordinaires (en complément des espèces patrimoniales ou d'intérêt communautaires) Aspect bouchon vaseux (qualité et barrière physique pour les poissons) - Flore : préservation de l'angélique des marais, ...</p> <p>--> Interaction avec la réalimentation des marais, débattue dans le cadre du schéma Charente aval (CG 17) et d'objectifs issus du PAMM</p>
MER 5,3	Points de gestion demandant une interaction entre gestion littorale/estuarienne et gestion fluviale.	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs amphihalins (voir mesures du volet Milieux sur la continuité) - Continuité anguilles en marais : pérenniser le programme de restauration en cours - Flore : préservation de l'angélique des marais, ... 		